



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 104849

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre délégué à l'industrie de bien vouloir lui indiquer s'il existe des tailles minimum et maximum exigées pour être fonctionnaire ou agent contractuel au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant. S'il existe des conditions de taille, il le prie de bien vouloir lui indiquer lesquelles et pour l'exercice de quelles fonctions.

Texte de la réponse

Aucun critère de taille n'est exigé pour les recrutements effectués par concours pour les agents titulaires ou sur contrat pour les agents non titulaires : pour l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; pour les services de l'industrie (ingénieur de l'industrie et des mines, technicien...) pour les écoles des mines (personnel enseignant, de laboratoire) pour l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles ; sauf cas particulier pour la direction générale des douanes et droits indirects pour le concours d'agent motocycliste, le critère de taille est 1,68 mètre, le texte rentrera en vigueur à compter du concours 2007.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104849

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9991

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11370